



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Saint-Brieuc, le 02/04/2021

M. Serge LE QUEAU

Solidaires 22

Objet : Récépissé de déclaration de manifestation

Monsieur,

Vous m'avez adressé le 2 avril dernier une déclaration de manifestation afin de pouvoir organiser un rassemblement sur la voie publique le 6 avril prochain à Rostrenen à partir de 12h.

Je prends acte de vos engagements à faire respecter le port du masque et les gestes barrières conformément au décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je vous rappelle que face à la nette dégradation sanitaire dans le département, le préfet des Côtes d'Armor a décidé, pour une période de 3 semaines, de prendre une série de mesures fortes destinées à maîtriser la progression de l'épidémie dont le port du masque obligatoire pour tout piéton de onze ans et plus et l'interdiction de musique amplifiée est interdite sur la voie publique sur l'ensemble du département.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
La sous-préfète, directrice de cabinet
Hélène CROZE

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

Prefet22 Prefet22